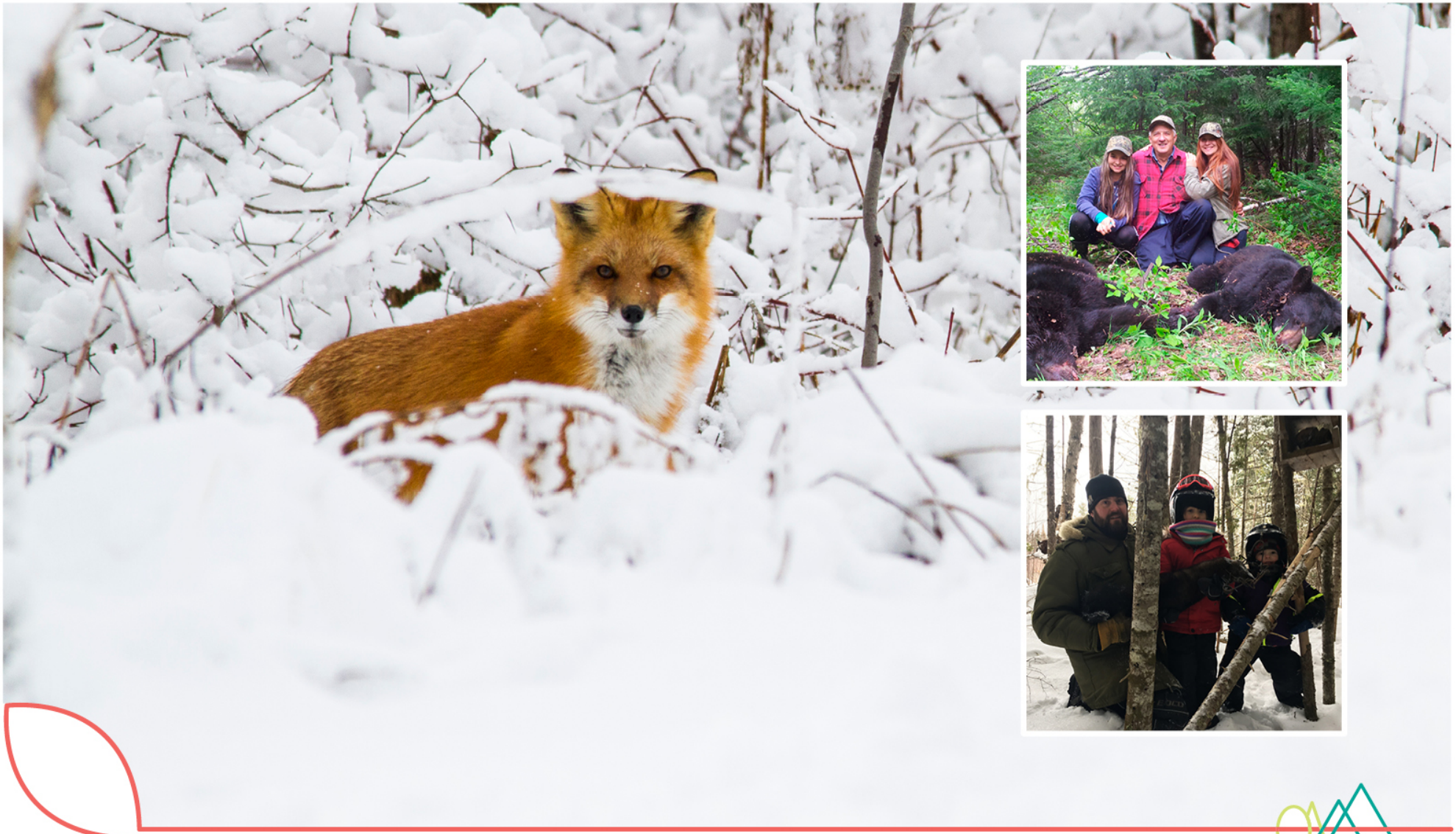

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Enquête socioéconomique sur les piégeurs québécois en 2016

Votre gouvernement

Québec

Analyse et rédaction du rapport :

Nathaniel Bérubé-Mimeault, économiste
Jasmine Pageau, étudiante à la maîtrise en économique

Avec la collaboration de :

Benjamin Barrucco
Marianne Cheveau
Julien Dufresne-Gervais
Gaëtan Fournier
Nancy Lirette

Photographie :

Éric Marceau

Claude Gagnon, Anne-Marie-Pratte

Sous la direction de :

Geneviève Godbout, directrice

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction du développement socioéconomique, de l'éducation et des permis
Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
880, chemin Sainte-Foy, bureau RC-100
Québec (Québec) G1S 4X4
ddsep@mffp.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2019
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN : 978-2-550-84879-0

Table des matières

Liste des tableaux 5
Liste des figures 7
Objectifs 8
Méthodologie abrégée 9
1- Plan de sondage 9
2- Collecte des données 9
3- Traitement 9
Profil des piégeurs québécois 10
Activités de piégeage personnelles 14
Initiation au piégeage 14
Pratique du piégeage 16
Les territoires de piégeage et le nombre de jours de fréquentation par année 19
Les territoires de piégeage 19
Le nombre de jours 20
Régions administratives 21
Les dépenses et les revenus liés au piégeage 22
Dépenses courantes des piégeurs en 2016 23
Dépenses en biens durables attribuables à l'activité de piégeage des piégeurs en 2016 24
Dépenses totales agrégées 25
Revenus des piégeurs en 2016 27
Les activités relatives au contrôle des animaux sauvages en 2016 28
La pratique du contrôle des animaux sauvages 29
Opinions sur l'encadrement réglementaire des activités relatives au contrôle des animaux sauvages 31
Conclusion 32

Annexe 1 : Méthodologie détaillée 33
1- Plan de sondage 33
2- Collecte des données 34
3- Traitement 34
4- Marges d'erreur et proportions 35
Annexe 2 : Tableaux complémentaires 36

Liste des tableaux

Tableau 1 Sexe 10
Tableau 2 Âge 10
Tableau 3 Niveau de scolarité 11
Tableau 4 Catégorie d'emploi 11
Tableau 5 Revenu familial brut 12
Tableau 6 Langue maternelle 12
Tableau 7 Région administrative de résidence 13
Tableau 8 Âge lors de l'initiation 14
Tableau 9 Nombre d'années de pratique 15
Tableau 10 Nombre d'années pendant lesquelles on prévoit de continuer à piéger 15
Tableau 11 Nombre d'heures moyen d'une journée de piégeage 16
Tableau 12 Nombre de partenaires de piégeage 17
Tableau 13 Fréquentation d'un terrain par territoire 19
Tableau 14 Fréquentation des régions administratives pour le piégeage 21
Tableau 15 Dépenses courantes moyennes en dollars pour l'année 2016 23
Tableau 16 Dépenses courantes moyennes en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0) 23
Tableau 17 Dépenses moyennes attribuables en biens durables en dollars pour l'année 2016 24
Tableau 18 Dépenses moyennes attribuables en biens durables en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0) 24
Tableau 19 Estimation des dépenses courantes en milliers de dollars pour l'année 2016 25
Tableau 20 Estimation des dépenses en biens durables en milliers de dollars pour l'année 2016 25
Tableau 21 Revenus bruts provenant du piégeage en dollars pour l'année 2016 27
Tableau 22 Revenus bruts provenant du piégeage en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0) 27
Tableau 23 Fréquence de la pratique d'activités relatives au contrôle des animaux sauvages 29
Tableau 24 Clientèles pour lesquelles les activités ont été effectuées 29
Tableau 25 Utilisation des animaux à fourrure capturés 30
Tableau 26 Importance relative des activités de contrôle des animaux sauvages 30
Tableau 27 Nombre de jours de contrôle des animaux sauvages 30
Tableau 28 Marge d'erreur en fonction de la proportion estimée pour une question à réponse binaire et n : 1 141 35
Tableau 29 Initiation au piégeage 36
Tableau 30 Pourcentage d'initiés par tranche d'âge 36
Tableau 31 Raison de pratiquer le piégeage 36
Tableau 32 Partenaire ou partenaires de piégeage habituels 36

Tableau 33 Satisfaction à l'égard de la saison de piégeage 2016 36
Tableau 34 Nombre de jours de piégeage relatifs au contrôle des animaux sauvages sur des terrains privés 37
Tableau 35 Motivation à pratiquer le contrôle des animaux sauvages s'il n'y a aucune rémunération 37
Tableau 36 Positions sur de nouvelles mesures proposées (%)....37
Tableau 37 Satisfaction à l'égard de l'encadrement des activités relatives au contrôle des animaux sauvages 37

Liste des figures

Figure 1 Initiation au piégeage 14
Figure 2 Pourcentage du total d'initiés par tranches d'âge 14
Figure 3 Raison de pratiquer le piégeage 16
Figure 4 Partenaire ou partenaires de piégeage habituels 17
Figure 5 Satisfaction à l'égard de la saison de piégeage 2016 17
Figure 6 Proportion du nombre de jours par tâches en 2016 18
Figure 7 Nombre total de jours de piégeage par territoire en 2016 20
Figure 8 Motivation à pratiquer le contrôle des animaux sauvages s'il n'y a aucune rémunération 28
Figure 9 Positions à l'égard de nouvelles mesures mises en place 31
Figure 10 Satisfaction à l'égard de l'encadrement réglementaire actuel 31

Objectifs

Cette étude vise à maintenir et à améliorer les connaissances du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur la population ainsi que les habitudes des piégeurs québécois en 2016. D'une part, elle s'inscrit dans un processus de mise à jour des données relatives au piégeage et s'inscrit en continuité avec celles de 2006-2007. D'autre part, cette étude répond à un besoin d'acquisition d'information et permet d'actualiser les connaissances sur la pratique du piégeage afin de s'adapter à de nouvelles réalités.

L'exercice s'applique également à obtenir des données élémentaires sur les dépenses de ces adeptes. Il s'agit des données de base qui serviront au calcul des retombées économiques directes et indirectes générées par la pratique des activités de piégeage.

Définitions particulières

Piégeage : activité de récolte d'animaux à fourrure durant la saison réglementaire de piégeage au moyen de divers engins de capture autorisés et axée sur la production de fourrures ou la commercialisation de parties anatomiques.

Contrôle d'animaux sauvages : activité faunique visant à résoudre un problème entre les humains et les animaux sauvages à des fins d'intérêt public, notamment pour réagir à des situations menaçantes pour la santé et la sécurité du public, pour protéger les biens et la propriété d'un citoyen ainsi que pour la conservation d'espèces fauniques. Cette activité faunique se caractérise généralement par l'emploi d'une variété de méthodes (effarouchement, mesures préventives ou répressives) dirigées à l'endroit d'un animal sauvage par un opérateur, lequel peut être rémunéré.

Méthodologie abrégée

1- Plan de sondage

Population ciblée

L'ensemble des résidents québécois ayant acheté un permis de piégeage au cours de l'année civile 2016 caractérise la population ciblée par cette étude, ce qui correspond à 7 486 piégeurs.

Base de sondage

La base de sondage a été tirée aléatoirement du système de vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le Secteur de la faune et des parcs (SFP) a procédé à l'échantillonnage et a contacté les piégeurs sélectionnés.

Échantillonnage

L'échantillon de 3 000 piégeurs a été tiré aléatoirement par région administrative et a permis d'obtenir 1 141 observations.

2- Collecte des données

Cette étude repose sur des observations rétrospectives déclarées par les piégeurs québécois pour l'année 2016, par l'entremise d'un sondage auquel 86 % des piégeurs sondés ont répondu en ligne.

Période de collecte

Le sondage a été réalisé du 27 février 2017 au 10 avril 2017.

Pondération et traitement

Les strates[1] provenant des régions administratives ont été divisées selon le sexe, formant ainsi 32 strates. Les projections sur la population totale ont été réalisées en pondérant les résultats de chaque sous-échantillon selon le poids réel de chaque strate dans la population totale des piégeurs.

Marges d'erreur

Le tableau 28, à l'annexe 1, présente un ordre de grandeur des marges d'erreur applicables aux proportions (pourcentages) dans la population. La marge d'erreur de toute estimation calculée sur un sous-groupe plus petit (dénoté par « n : xxxx ») est d'autant plus grande que le sous-groupe est petit.

3- Traitement

Les résultats sont généralement présentés pour l'ensemble des répondants. Soulignons que les totaux différents de 100 % sont dus à l'absence de réponse ou à l'arrondissement des données. Aussi, dans certains cas, les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse. Donc, les totaux à ces questions excèdent 100 %.

[1] Une strate signifie un sous-ensemble de la population, soit les piégeurs hommes ou femmes de chaque région dans cette étude.

Profil des piégeurs québécois

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques du profil sociodémographique des piégeurs québécois. Puisque les tableaux 1 et 7 ventilent les renseignements utilisés pour la pondération, ils constituent nécessairement un profil exact de la population. L'âge étant également une donnée disponible à partir du système de vente des permis de chasse, il est possible de confirmer que l'échantillon est, selon cette caractéristique, nettement représentatif de la population ciblée.

Tableau 1 Sexe

Sexe	% n : 1 141
Homme	95
Femme	5

Tableau 2 Âge

Âge	% n : 1 141
Moins de 15 ans	1
15 à 24 ans	5
25 à 34 ans	9
35 à 44 ans	15
45 à 54 ans	22
55 à 64 ans	27
65 ans et plus	21

Faits saillants :

- Le piégeage est indéniablement une activité dominée par les hommes. L'intérêt des femmes à l'égard du piégeage semble stable dans le temps, l'enquête de 1986 ayant évalué la proportion de ces dernières à 4 % des piégeurs à cette époque.

- Avec 70 % des piégeurs âgés de 45 ans et plus, on constate que ces derniers sont plus âgés que la population en général : seulement 53 % des Québécois de 12 ans et plus sont âgés d'au moins 45 ans.
- La réalité démographique des piégeurs de 2016 est analogue à celle de 2006, où 69 % des piégeurs étaient âgés de 45 ans et plus.

Tableau 3 Niveau de scolarité

Éducation	% n : 1 134
Universitaire	13
Collégial	21
Métier	21
Secondaire	38
Primaire	5
Aucune étude structurée	2

Tableau 4 Catégorie d'emploi

Emploi	% n : 1 108
Employé temps plein	54
Employé temps partiel	10
Étudiant	4
Retraité	31
Personne au foyer	1
Sans emploi	0

Faits saillants (suite) :

- En ce qui a trait à l'éducation des piégeurs, la plupart ont un niveau de scolarité secondaire. Seulement 13 % des adeptes de 25 à 64 ans ont un diplôme universitaire, alors que cette proportion est de 31 % dans la population québécoise en 2016[2].

- Quant à la catégorie d'emploi, les piégeurs occupent principalement un emploi à temps plein (53 %) ou sont à la retraite (32 %). Cette distribution est semblable à celle observée en 2006 alors que 47 % des adeptes étaient employés à temps plein et que 27 % étaient retraités.

[2] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017), *Panorama des régions du Québec* [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions.html].

Tableau 5 Revenu familial brut

Revenu	% n : 1 129
Moins de 20 000 $	7
20 000 $ à 39 999 $	20
40 000 $ à 59 999 $	20
60 000 $ à 79 999 $	16
80 000 $ à 99 999 $	12
100 000 $ à 119 999 $	7
120 000 $ à 139 999 $	4
140 000 $ ou plus	7
Sans réponse	7

Tableau 6 Langue maternelle

Langue	% n : 1 134
Français	97
Anglais	3
Autre	0

Faits saillants (suite) :

- Au total, 47 % des piégeurs ont un revenu familial de moins de 60 000 $. Ce pourcentage est semblable à celui observé chez les ménages québécois lors du recensement de 2016 (50 %)[3]. Seulement 18 % des piégeurs ont un revenu supérieur à 100 000 $, comparativement à 25 % pour l'ensemble de la population.

- La langue maternelle de la presque totalité des piégeurs est le français (97 %), les différenciant fortement de la population en général où cette proportion s'élevait à 79 % en 2016[4].

[3] STATISTIQUE CANADA (2017), *Recensement de la population de 2016* (Publication n° — 98-400-X2016097).

[4] STATISTIQUE CANADA (2017), *Recensement de la population de 2016* (Publication n° — 98-400-X2016345).

Tableau 7 Région administrative de résidence

Région	% n : 1 141
01 Bas-Saint-Laurent	7
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	11
03 Capitale-Nationale	8
04 Mauricie	6
05 Estrie	5
06 Montréal	1
07 Outaouais	8
08 Abitibi-Témiscamingue	9
09 Côte-Nord	10
10 Nord-du-Québec	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4
12 Chaudière-Appalaches	8
13 Laval	1
14 Lanaudière	5
15 Laurentides	8
16 Montérégie	6
17 Centre-du-Québec	3

Faits saillants (suite)

- On constate que les régions très peuplées (Montréal et Laval) sont indéniablement peu représentées dans la population de piégeurs malgré leur poids démographique important. On peut supposer que l'accès au territoire et à la ressource est un facteur important pour inciter les gens à la pratique du piégeage.
- En revanche, et malgré un accès exceptionnel à la ressource, le Nord-du-Québec compte très peu de piégeurs. La très faible population de cette région et le fait que la majorité du territoire soit réservée à l'usage exclusif des populations autochtones, qui n'ont pas besoin de permis pour pratiquer le piégeage, expliquent cette situation.

Activités de piégeage personnelles

Initiation au piégeage

Plusieurs questions visaient à documenter l'expérience de piégeage et l'initiation à cette activité.

Figure 1 Initiation au piégeage

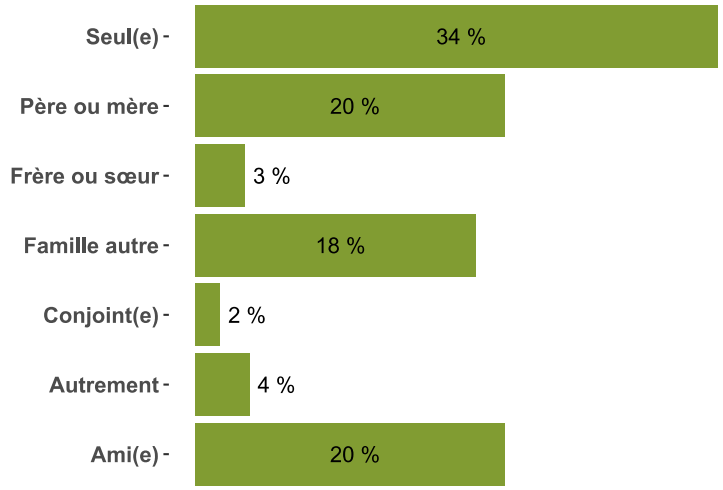

Tableau 8 Âge lors de l'initiation

Âge	% n : 1 089
Moins de 15 ans	26
15 à 24 ans	32
25 à 34 ans	15
35 à 44 ans	11
45 à 54 ans	9
55 à 64 ans	7
65 ans et plus	1

Faits saillants :

- En tout, 34 % des piégeurs ont commencé à pratiquer l'activité par eux-mêmes, alors que seulement 10 % des adeptes de la chasse indiquent s'être initié seul[5]. Le piégeage, tel qu'il est exprimé à la page 17, semble en effet être une activité solitaire.
- L'initiation de 58 % des piégeurs a eu lieu avant qu'ils soient âgés de 25 ans et 65 % des adeptes ont initié au moins une personne au cours de leur carrière.
- En extrapolant, on peut estimer que les piégeurs auraient initié environ 33 000 personnes au cours de leurs carrières, un calcul certainement influencé par la présence de formateurs déclarant avoir initié des centaines de gens. En revanche, 83 % des piégeurs déclaraient avoir initié moins de quatre personnes. La figure 2 illustre qu'environ 32 % de ces initiés étaient âgés de moins de 18 ans.

Figure 2 Pourcentage du total d'initiés par tranches d'âge

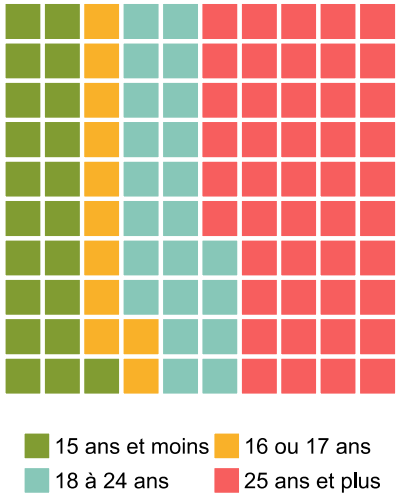

[5] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2018), *Enquête sur les chasseurs québécois en 2016.*

[6] *Ibid.*

Tableau 9 Nombre d'années de pratique

Années	% n : 1 087
1 ans ou moins	9
2 à 3 ans	11
4 à 5 ans	9
6 à 10 ans	15
11 à 20 ans	18
21 à 30 ans	12
Plus de 30 ans	27

Tableau 10 Nombre d'années pendant lesquelles on prévoit de continuer à piéger

Nombre d'années	% n : 1 053
1 ans ou moins	1
2 à 3 ans	2
4 à 5 ans	7
6 à 10 ans	23
11 à 20 ans	29
21 à 30 ans	19
Plus de 30 ans	20

Faits saillants (suite) :

- Au total, 39 % des piégeurs pratiquent le piégeage depuis plus de 20 ans, alors que 29 % le pratiquent depuis moins de 6 ans. Il s'agit de statistiques semblables à celles de 2006 alors que 37 % des piégeurs avaient plus de 20 ans d'expérience et que 25 % des amateurs pratiquaient le piégeage depuis moins de 6 ans.
- Les piégeurs de la relève, définis comme étant ceux ayant trois ans ou moins de pratique, représentent une part plus importante de leur population respective que les chasseurs de la relève, à 20 % contre 10 %[6]. Cette donnée peut sembler contradictoire avec l'âge d'initiation déclaré et l'âge actuel de la population. On suppose toutefois que, pour un répondant, l'âge d'initiation peut différer de l'âge où la pratique du piégeage devient régulière. Par exemple, un piégeur retraité ayant été initié à un jeune âge peut tout juste commencer la pratique régulière du piégeage. Cette situation se solde par une déclaration à la fois d'un âge avancé, d'un jeune âge d'initiation et de peu d'années de pratique.
- Bien que près de la moitié des piégeurs soient âgés de plus de 55 ans, 39 % des adeptes prévoient de continuer à pratiquer l'activité pendant plus de deux décennies.

[6] *Ibid.*

Pratique du piégeage

Quelques questions concernaient l'expérience de piégeage la plus récente. L'identification des partenaires de piégeage et leur nombre ainsi que le nombre d'heures moyen d'une journée de pratique sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 11 Nombre d'heures moyen d'une journée de piégeage

Nombre d'heures	% n : 1 040
1 à 3	26
4 à 6	40
7 à 9	24
10 et plus	11

Faits saillants :

- La durée moyenne d'une journée de piégeage varie grandement d'un piégeur à l'autre, fluctuant de 1 heure à plus de 12 heures. Toutefois, 40 % d'entre eux piégeront de 4 à 6 heures par jour.

Figure 3 Raison de pratiquer le piégeage
(n : 1 050)

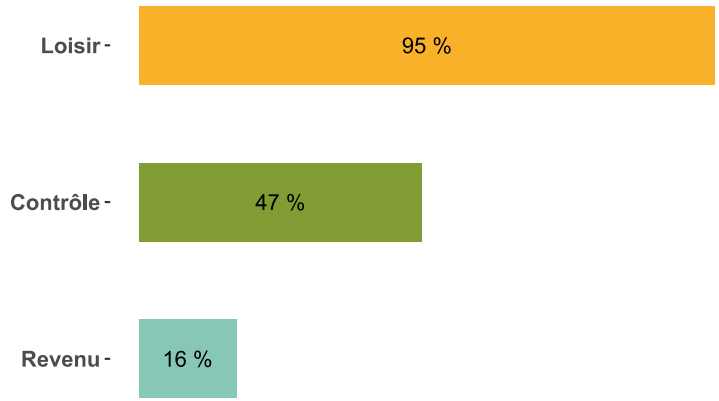

- Le piégeage constitue un loisir pour presque tous les piégeurs. Près de la moitié d'entre eux déclare, par ailleurs, que le contrôle des animaux sauvages est une raison les motivant à pratiquer le piégeage. Seulement 16 % considèrent les revenus retirés comme une raison de pratiquer le piégeage. Les répondants pouvaient indiquer une seule, deux ou trois raisons.

Figure 4 Partenaire ou partenaires de piégeage habituels
(n : 1 091)

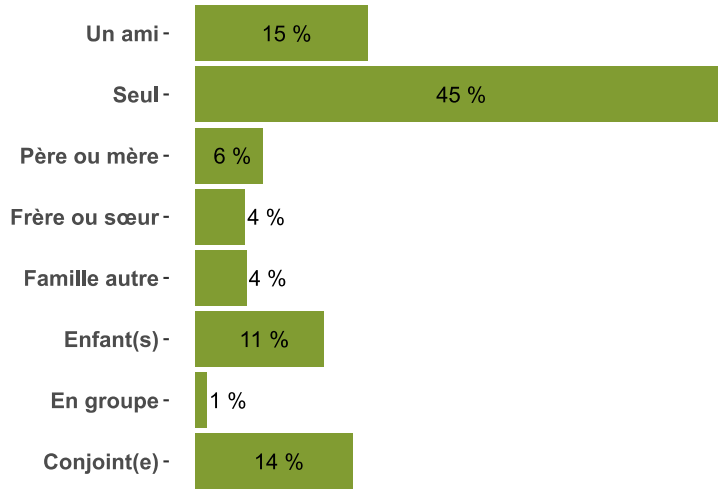

Tableau 12 Nombre de partenaires de piégeage

Partenaires de piégeage	% n : 1 018
Aucun	45
1 partenaire	37
2 partenaires	13
3 partenaires	3
4 partenaires	2
Plus de 4 partenaires	1

Faits saillants (suite) :

- Le piégeage est souvent une activité solitaire, puisque 45 % des piégeurs pratiquent l'activité seul et 35 % le pratiquent avec un membre de leur famille immédiate.

- En tout, 82 % des piégeurs pratiquent le piégeage individuellement ou avec un seul partenaire. Le piégeage se révèle une activité particulièrement solitaire en comparaison de la chasse, puisque seulement 5 %[7] des chasseurs déclaraient n'avoir aucun partenaire pour la pratiquer.

- L'année 2016 semble avoir été satisfaisante pour la majorité des piégeurs. Toutefois, la proportion de piégeurs qui se déclarent peu satisfaits ou insatisfaits (33 %) est plus élevée qu'elle ne l'était en 2006 (23 %).

Figure 5 Satisfaction à l'égard de la saison de piégeage 2016
(n : 1 044)

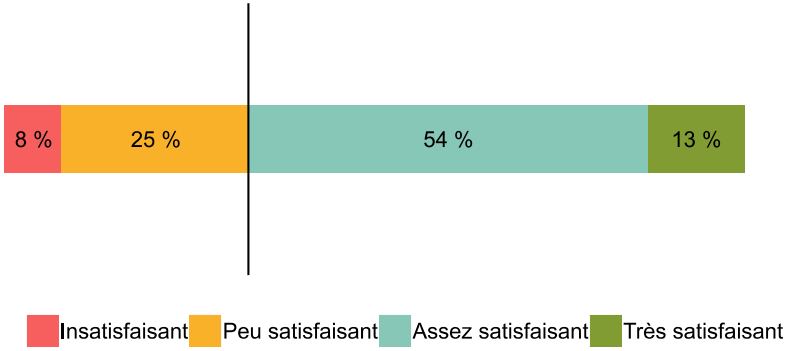

[7] *Ibid.*

Faits saillants (suite) :

- L'activité de piégeage a été répartie en cinq types de tâches distinctes. La tâche regroupant la pose et la visite des engins de capture est la tâche demandant le plus d'assiduité de la part des piégeurs, 72 % d'entre eux y investissant au moins 11 jours en 2016. Inversement, la tâche comprenant la préparation et l'entretien de l'équipement a demandé seulement de un à deux jours à la majorité des adeptes (53 %).
- Par ailleurs, 60 % des piégeurs ont consacré cinq jours ou moins à la planification, à la prospection et à l'inventaire du territoire. Le nombre de jours consacrés à la préparation des peaux demande un investissement plus variable. En tout, 44 % des piégeurs ont consacré de 1 à 5 jours à cette tâche et 46 % y ont consacré de 6 à 25 jours en 2016.

Figure 6 Proportion du nombre de jours par tâches en 2016

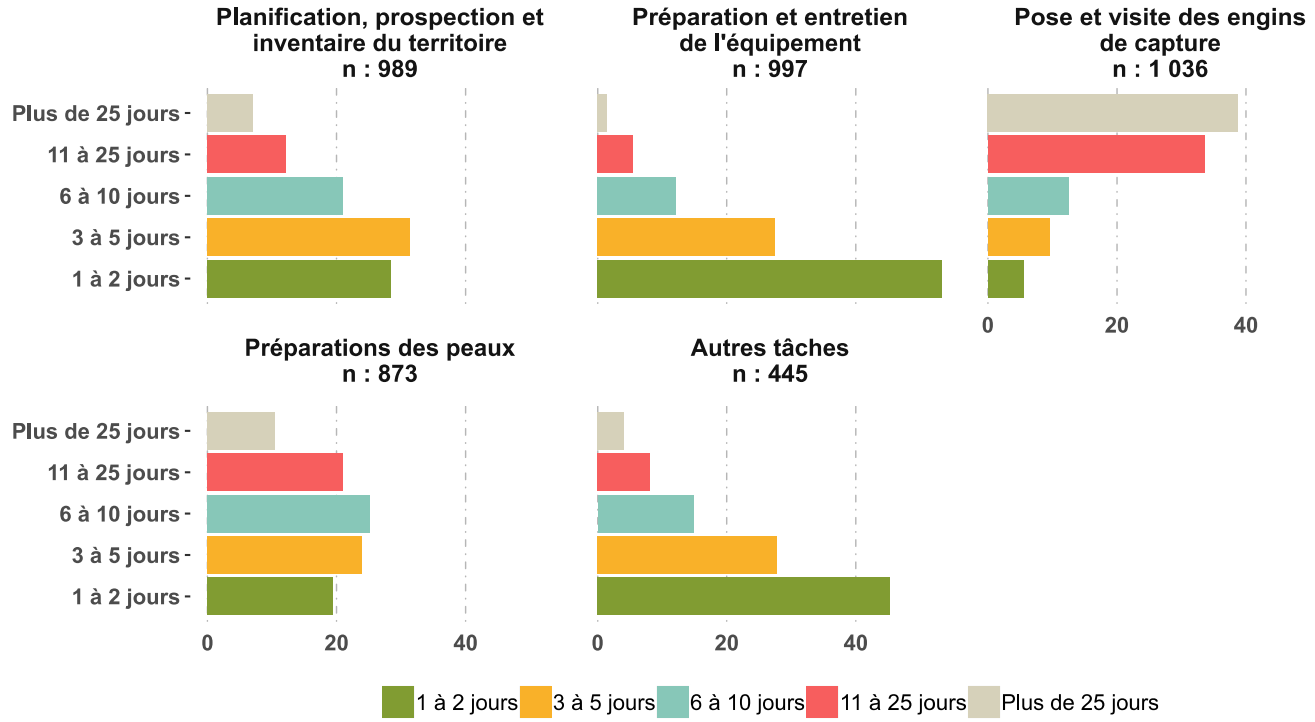

Les territoires de piégeage et le nombre de jours de fréquentation par année

Les territoires de piégeage

Tableau 13 Fréquentation d'un terrain par territoire

Territoire	% n : 1 141
Zec	17
Réserve faunique	6
Territoire public libre et sous bail exclusif de piégeage	38
Pourvoirie	1
Terres privées	57
Réserve à castor	0

Le tableau 13 compile le taux de fréquentation par territoire pour l'ensemble de la population. Dans le questionnaire, les répondants devaient indiquer le nombre de jours passés à piéger en fonction du type de territoire visité et s'ils bénéficiaient d'un bail exclusif sur ce territoire. Le répondant pouvait inscrire un nombre de jours à chaque territoire et à chaque question. Comme certains piégeurs ont déclaré fréquenter plus d'un type de territoire, l'addition des taux dépasse 100 %.

Faits saillants

- Le tableau 13 indique que le type de territoire le plus fréquenté est les terres privées, puisque pas moins de 57 % des piégeurs y ont pratiqué leur activité pendant au moins quelques jours en 2016.
- Les territoires publics libres et sous bail exclusif de piégeage sont fréquentés par près de deux piégeurs sur cinq et environ un piégeur sur cinq a pratiqué son activité dans une zec.
- Le piégeage dans les réserves fauniques et les pourvoiries concerne une minorité d'adeptes. Le piégeage dans les réserves à castor est possible dans des cas exceptionnels et un seul piégeur a déclaré pratiquer son activité dans ces territoires.
- Environ 31 % des piégeurs ont déclaré posséder un bail exclusif de piégeage[8]. Ces derniers ont consacré les deux tiers de leurs jours de piégeage aux territoires pour lesquels ils possédaient un bail exclusif.

[8] Bail d'un terrain avec droits d'accès exclusifs pour le piégeur. Il est à noter qu'il est possible pour un piégeur possédant un bail exclusif d'inviter un ou plusieurs autres piégeurs sur le territoire, mais les questions du sondage ne permettaient pas d'estimer ce comportement.

Le nombre de jours

Le nombre de jours déclarés par territoire permet d'extrapoler pour obtenir une estimation du nombre total de jours consacrés au piégeage en 2016. La figure 7 illustre la répartition du total de jours déclarés par territoire. Par définition, les totaux sont calculés sur tous les répondants (n : 1 141).

Faits saillants

- Un total de 256 000 jours de pratique :
  - plus de 104 000 jours sur des terres privées et environ 84 000 en territoire public;
  - environ 32 % des jours de pratique ont été employés sur un terrain de bail exclusif par le piégeur bénéficiant du bail.
- En moyenne, les piégeurs ont pratiqué leur activité pendant 34 jours en 2016.

Figure 7 Nombre total de jours de piégeage par territoire en 2016

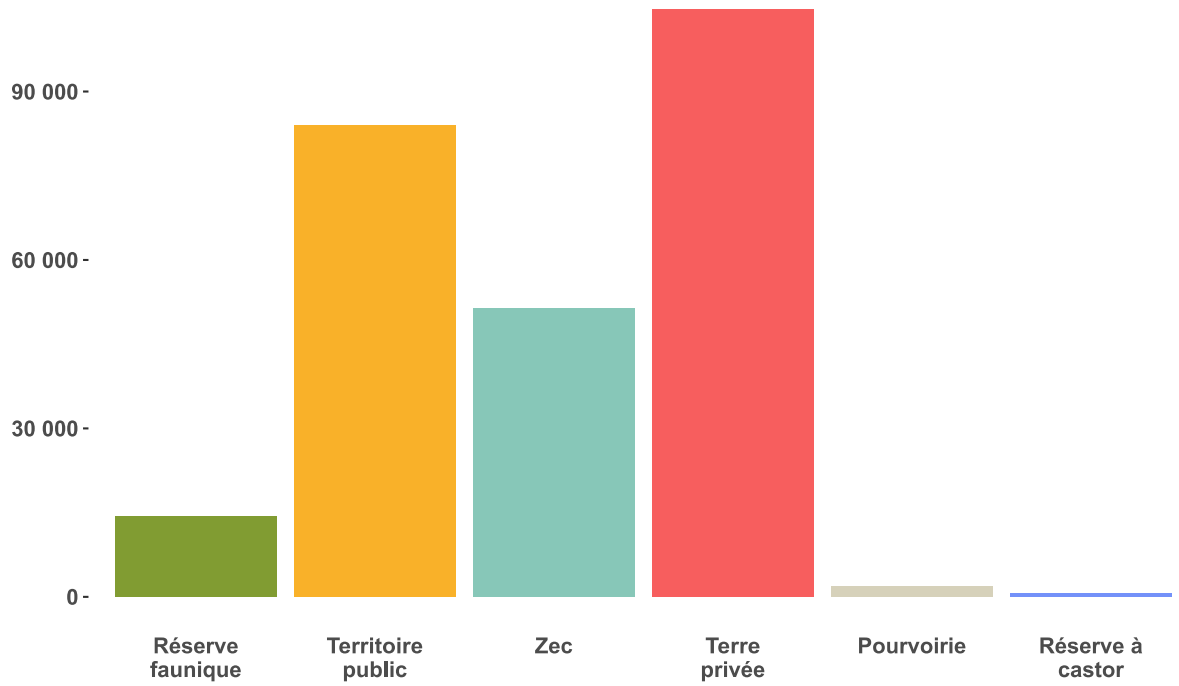

Régions administratives

Les répondants devaient ventiler leur fréquentation par unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF)[9] et les réponses ont été converties en régions administratives dans le tableau 14. Considérant que la plupart des régions administratives sont divisées en plusieurs UGAF, les destinations de piégeage principales et secondaires peuvent conduire vers une même région administrative.

Tableau 14 Fréquentation des régions administratives pour le piégeage

Région	Principale % n : 1 052
01 Bas-Saint-Laurent	7
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	10
03 Capitale-Nationale	8
04 Mauricie	8
05 Estrie	5
06 Montréal	-
07 Outaouais	10
08 Abitibi-Témiscamingue	12
09 Côte-Nord	10
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4
12 Chaudière-Appalaches	8
13 Laval	0
14 Lanaudière	6
15 Laurentides	7
16 Montérégie	4
17 Centre-du-Québec	3

Faits saillants

- À l'image des régions de résidence des piégeurs, leurs régions de pratique sont d'abord le Québec septentrional et moins urbanisé.
- Le fait que la majeure partie du territoire du Nord-du-Québec soit désignée réserve de castor est le facteur expliquant vraisemblablement la faible fréquentation déclarée.
- Une minorité de piégeurs fréquentent plus d'une région pendant la période de piégeage :
    - 30 % d'entre eux déclarent fréquenter une deuxième UGAF;
    - 10 % déclarent fréquenter trois UGAF;
    - moins de 8 % fréquentent une quatrième UGAF.
- La plupart des piégeurs pratiquent leur activité dans leur région administrative d'origine, soit 82 %. Les piégeurs déclarant une UGAF secondaire restent tout de même à 75 % dans leur région d'origine. Ces proportions sont obtenues en croisant les données du tableau 14 et celles sur la région d'origine.

[9] Le Québec est divisé en 96 unités de gestion des animaux à fourrure.

Les dépenses et les revenus liés au piégeage

La présente section analyse les dépenses et les revenus déclarés par les piégeurs pour l'année de pratique 2016.

Tableaux basés sur l'ensemble de l'échantillon

Les tableaux 15 et 17 présentent respectivement les moyennes pour l'ensemble des répondants pour les dépenses courantes et les dépenses attribuables en biens durables.

Ces tableaux sont utiles pour estimer la valeur globale de chaque poste de dépense. Par exemple, la valeur moyenne de 32 $ dans le tableau 15 pour l'achat d'appâts et de leurres est la meilleure estimation d'une valeur moyenne pour l'ensemble de la population, y compris les gens n'ayant pas dépensé dans cette catégorie en 2016. La valeur médiane de 10 $ dans cette même catégorie signifie que 50 % des piégeurs ont dépensé 10 $ ou plus pour l'achat d'appâts et de leurres en 2016.

Tableaux utilisant seulement les données des répondants ayant rapporté des dépenses ou des revenus supérieurs à 0 (excluant les 0)

Les tableaux 16 et 18 présentent, dans le même ordre, les moyennes pour les piégeurs ayant réellement dépensé un montant dans la catégorie visée (sans 0).

Ces tableaux indiquent une valeur moyenne plus représentative de la dépense réelle pour les adeptes effectivement concernés par le poste de dépense. Par exemple, la valeur moyenne de 61 $ dans le tableau 16 pour l'achat d'appâts et de leurres signifie que, chez les piégeurs ayant dépensé au moins 1 $ dans cette catégorie en 2016, 61 $ est la meilleure estimation de la dépense moyenne pour ce sous-ensemble de la population. La valeur médiane de 50 $ dans cette même catégorie signifie que 50 % des piégeurs ayant dépensé au moins 1 $ pour l'achat d'appâts ou de leurres ont dépensé 50 $ ou plus dans cette catégorie en 2016.

Dans ces tableaux, le nombre d'observations considérées varie par ligne (n : xxx) et la ligne « Total » exprime donc la dépense totale moyenne des piégeurs ayant déclaré au moins une dépense supérieure à 0 dans les catégories ventilées.

Dépenses médianes
Les médianes ont été ajoutées aux tableaux, puisque les moyennes sont fortement influencées par des montants élevés. La médiane indique la valeur au milieu de la distribution, 50 % des piégeurs ont donc dépensé autant ou moins que chaque médiane et 50 % ont dépensé autant ou plus.

Concept de dépenses attribuables
Les valeurs exprimées sont calculées à partir de deux réponses du questionnaire. Le répondant devait indiquer les dépenses totales en biens durables utiles au piégeage pour chaque catégorie de dépenses et ensuite indiquer le pourcentage du précédent montant attribuable à l'activité de piégeage.

Dépenses courantes des piégeurs en 2016

Faits saillants

- On estime que le piégeur québécois a déboursé en moyenne 1 234 $ pour ses dépenses courantes en 2016.
- Les frais de transport sont, de loin, la dépense la plus importante, représentant plus de 50 % des dépenses moyennes globales.
- Les frais liés à l'entretien de camps et de chalets et à la location d'un véhicule sont toutefois des dépenses majeures pour la minorité de piégeurs visés.

Tableau 15 Dépenses courantes moyennes en dollars pour l'année 2016

(n : 1 141)

Catégorie	Moy	Med
Transport	656	300
Alimentation	148	20
Entretien de camps et de chalets	160	0
Entretien de pièges, de collets et de fûts	100	50
Permis	32	30
Bail à droit exclusif	32	0
Chauffage	28	0
Appâts et leurres	32	10
Location d'un véhicule ou d'un véhicule spécial	9	0
Frais d'hébergement	3	0
Location d'un terrain de camping	1	0
Autres dépenses	32	0
Total	1 234	710

Tableau 16 Dépenses courantes moyennes en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0)

Catégorie	Moy	Med
Transport (n : 967)	773	463
Alimentation (n : 577)	287	200
Entretien de camps et de chalets (n : 315)	528	300
Entretien de pièges, de collets et de fûts (n : 794)	144	100
Permis (n : 989)	37	30
Bail à droit exclusif (n : 249)	129	116
Chauffage (n : 230)	131	100
Appâts et leurres (n : 592)	61	50
Location d'un véhicule ou d'un véhicule spécial (n : 14)	784	500
Frais d'hébergement (n : 20)	185	122
Location d'un terrain de camping (n : 8)	181	130
Autres dépenses (n : 175)	208	100
Total (n : 1 044)	1 346	830

Dépenses en biens durables attribuables à l'activité de piégeage des piégeurs en 2016

Faits saillants

- On estime que le piégeur québécois a déboursé en moyenne 3 080 $ pour des dépenses en biens durables attribuables au piégeage en 2016.
- Les dépenses liées à l'achat de véhicules spéciaux représentent presque 43 % des dépenses totales en biens durables attribuables au piégeage.
- L'achat de camp ou de chalet est toutefois une dépense majeure chez les quelques piégeurs déclarant des dépenses dans cette catégorie.

Tableau 17 Dépenses moyennes attribuables en biens durables en dollars pour l'année 2016

(n : 1 141)

Catégorie	Moy	Med
Véhicules spéciaux	1 321	0
Véhicules	624	0
Construction de camp ou de chalet	219	0
Achat de camp ou de chalet	294	0
Embarcations	102	0
Outils ou articles de quincaillerie	114	0
Vêtements et chaussures	86	20
Pièges et collets	229	100
Moules en bois ou en métal	27	0
Équipement de camping	11	0
Matériel de piégeage autre	53	0
Total	3 080	414

Tableau 18 Dépenses moyennes attribuables en biens durables en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0)

Catégorie	Moy	Med
Véhicules spéciaux (n : 301)	4 751	3 000
Véhicules (n : 133)	5 592	3 009
Construction de camp ou de chalet (n : 74)	2 975	1 500
Achat de camp ou de chalet (n : 32)	10 041	5 183
Embarcations (n : 123)	886	530
Outils ou articles de quincaillerie (n : 547)	235	125
Vêtements et chaussures (n : 628)	157	107
Pièges et collets (n : 748)	347	179
Moules en bois ou en métal (n : 254)	120	100
Équipement de camping (n : 48)	282	115
Matériel de piégeage autre (n : 375)	159	101
Total (n : 958)	3 645	651

Dépenses totales agrégées

En 2016, les piégeurs québécois ont dépensé environ 32 millions de dollars.

Tableau 19 Estimation des dépenses courantes en milliers de dollars pour l'année 2016
(n : 1 141)

Catégorie	Total
Transport	4 898
Alimentation	1 108
Entretien de camps et de chalets	1 191
Entretien de pièges, de collets et de fûts	749
Permis	241
Bail à droit exclusif	239
Chauffage	210
Appâts et leurres	240
Location d'un véhicule ou d'un véhicule spécial	70
Frais d'hébergement	23
Location d'un terrain de camping	8
Autres dépenses	236
Total	9 214

Tableau 20 Estimation des dépenses en biens durables en milliers de dollars pour l'année 2016
(n : 1 141)

Catégorie	Total
Véhicules spéciaux	9 864
Véhicules	4 657
Construction de camp ou de chalet	1 632
Achat de camp ou de chalet	2 194
Embarcations	764
Outils ou articles de quincaillerie	851
Vêtements et chaussures	645
Pièges et collets	1 710
Moules en bois ou en métal	205
Équipement de camping	85
Matériel de piégeage autre	397
Total	23 004

Faits saillants

- Les dépenses courantes liées au piégeage sont de 9,2 millions de dollars. Les dépenses de transport (essence, entretien) à elles seules totalisent près de 5 millions de dollars.
- Les dépenses en biens durables ont atteint 23 millions de dollars en 2016. De ce montant, près de 9,9 millions de dollars ont contribué à l'achat de véhicules spéciaux et 4,7 millions de dollars à l'achat de véhicules traditionnels.
- Puisque les piégeurs pratiquent essentiellement leur activité dans leur région d'origine, on peut estimer que la plupart des dépenses sont également effectuées dans ces mêmes régions.

Comparaison avec l'étude de 2006

En 2006, les dépenses courantes des piégeurs québécois étaient estimées à 10 millions de dollars et les dépenses en biens durables, à 20 millions de dollars. En dollars constants de 2016, cela équivaut à des dépenses courantes de près de 12 millions de dollars et à des dépenses en biens durables de près de 24 millions de dollars[10]. Les dépenses engendrées par le piégeage sont donc d'une plus faible ampleur en 2016 qu'elles ne l'étaient en 2006, surtout lorsqu'on considère les dépenses courantes. Il est toutefois pertinent de noter que l'achat de pièges et de collets était considéré comme une dépense courante dans le rapport précédent, alors que ces items font partie des dépenses en biens durables dans le rapport actuel. En reportant le montant des pièges et des collets dans les dépenses courantes pour l'année 2016, on observe donc une baisse des dépenses courantes d'environ 8 % ainsi qu'une baisse des dépenses en biens durables d'environ 8 % de 2006 à 2016. Notons que le nombre de piégeurs actifs influence grandement ces extrapolations et que la comparaison entre 2006 et 2016 est difficile à cet égard considérant les modifications administratives apportées aux permis de piégeage en 2007-2008, soit notamment l'instauration d'une seule catégorie de permis.

En 2006, les dépenses de transport étaient également la principale source de dépenses courantes. L'achat de véhicules spéciaux et l'achat de véhicules traditionnels étaient également les deux catégories les plus importantes des dépenses en biens durables.

[10] BANQUE DU CANADA (2017), *Feuille de calcul de l'inflation* [http://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/].

Revenus des piégeurs en 2016

Tableau 21 Revenus bruts provenant du piégeage en dollars pour l'année 2016

(n : 1 141)

Catégorie	Moy	Med
Vente de fourrure	424	200
Vente de produits d'artisanat	35	0
Vente de produits et de services connexes	20	0
Activités de contrôle des animaux sauvages	142	0

Tableau 22 Revenus bruts provenant du piégeage en dollars pour l'année 2016 (excluant les 0)

Catégorie	Moy	Med
Vente de fourrure (n : 673)	691	500
Vente de produits d'artisanat (n : 99)	399	141
Vente de produits et de services connexes (n : 63)	354	150
Activités de contrôle des animaux sauvages (n : 210)	793	162

Faits saillants

- La majorité des piégeurs tire des revenus de la vente de fourrures, puisque le revenu médian de l'ensemble des piégeurs pour cette catégorie est de 200 $. La valeur médiane de 0 pour les trois autres catégories du tableau 21 nous indique qu'au moins la moitié des piégeurs ne retire aucun revenu de ces activités. Il est toutefois plus utile de consulter le nombre d'observations aux mêmes catégories du tableau 22 afin d'estimer le nombre de piégeurs en retirant des revenus.
- La vente de fourrures et les activités relatives au contrôle des animaux sauvages représentent une part importante des revenus générés par les adeptes.
- Les revenus provenant des activités relatives au contrôle des animaux sauvages sont substantiels pour une minorité de piégeurs. On peut déduire cette information à partir des colonnes où les revenus nuls sont exclus. Le revenu moyen de 793 $ est considérable et très éloigné de la médiane, ce qui implique quelques revenus particulièrement élevés.
- Dans l'ensemble, les piégeurs tirent un revenu total d'environ 621 $, soit le total du tableau 21. En croisant le revenu total avec la question demandant les raisons de piéger, illustrée dans la figure 3, on observe que ce montant est passablement plus élevé chez les piégeurs déclarant les revenus comme une raison de pratiquer le piégeage, à 1 596 $ en moyenne.

Les activités relatives au contrôle des animaux sauvages en 2016

Cette section porte particulièrement sur les activités relatives au contrôle des animaux sauvages et ne concerne donc qu'une partie de la population sondée. Environ 45 % des piégeurs ont déclaré pratiquer des activités de contrôle des animaux sauvages en 2016.

Faits saillants

- Les activités de capture répressives représentent 63 % des activités relatives au contrôle des animaux sauvages tandis que les activités de capture préventives en représentent seulement 37 %.
- Environ 44 % des piégeurs pratiquant le contrôle des animaux sauvages ont déclaré un revenu lié à cette pratique comme le montre le tableau 22.
- Toutefois, 83 % des piégeurs pratiquant le contrôle des animaux sauvages déclaraient ne pas recevoir de rémunération en échange de leurs services. La majorité d'entre eux cherche à régler des conflits entre hommes et animaux, comme l'illustre la figure 8.
- Ainsi, 34 % des piégeurs ne déclarant pas de rémunération associée au contrôle des animaux sauvages ont déclaré des revenus liés à cette activité. Cette incongruité s'explique possiblement par la commercialisation des prises découlant de cette activité, comme l'indique le tableau 25.

Figure 8 Motivation à pratiquer le contrôle des animaux sauvages s'il n'y a aucune rémunération

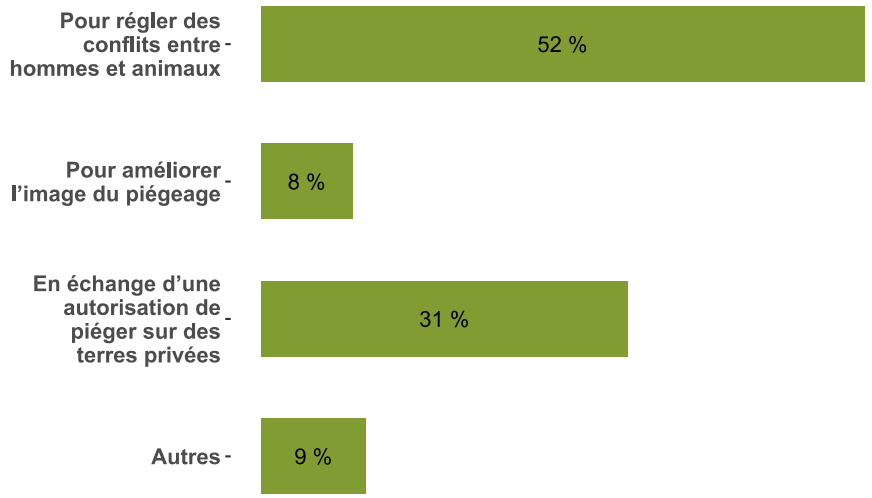

La pratique du contrôle des animaux sauvages

Tableau 23 Fréquence de la pratique d'activités relatives au contrôle des animaux sauvages

Fréquence	% n : 477
Occasionnelle	61
Ponctuelle	12
Régulière	27

Tableau 24 Clientèles pour lesquelles les activités ont été effectuées

Clientèle	% n : 476
Agriculteurs	43
Propriétaires fonciers	48
Industrie forestière	6
Autres industries	4
Municipalités	23
Zecs, pourvoiries, réserves fauniques et parcs nationaux	8
Opération raton	1
Ministères ou organismes gouvernementaux	7
Autres	19

Faits saillants

- Environ 61 % des adeptes pratiquent occasionnellement les activités relatives au contrôle des animaux sauvages, alors que 27 % les pratiquent régulièrement.

- Les principaux clients requérant les services des piégeurs pour des activités relatives au contrôle des animaux sauvages sont les propriétaires fonciers (48 %), les agriculteurs (43 %) et les municipalités (23 %). Les proportions sont calculées sur l'ensemble des répondants ayant déclaré au moins un client.

Tableau 25 Utilisation des animaux à fourrure capturés

Utilisation	% n : 464
Vente de la fourrure	57
Consommation de la viande	16
Fabrication d'appâts	54
Ils ont été détruits	18
Autres utilisations	22

Tableau 26 Importance relative des activités de contrôle des animaux sauvages

Activités de contrôle des animaux sauvages	% n : 401
Capture d'animaux	63
Éducation	18
Mesures préventives	18

Tableau 27 Nombre de jours de contrôle des animaux sauvages

Nombre de jours	% n : 470
1 à 2 jours	7
3 à 5 jours	26
6 à 10 jours	25
11 à 25 jours	24
Plus de 25 jours	18

Faits saillants (suite)

- La majorité des piégeurs (57 %) déclare vendre les fourrures d'animaux indésirables capturés. Plusieurs les utilisent également pour la fabrication d'appâts (54 %). Les répondants pouvaient mentionner une ou plusieurs réponses à cette question.

- Environ 63 % des activités relatives au contrôle des animaux sauvages ont pour but de capturer des animaux. L'éducation, soit la modification des comportements relatifs notamment à la gestion des déchets et aux pratiques d'élevage, et la mise en place de mesures préventives comme des contenants spéciaux, des grillages, etc., se partagent également le reste du temps que consacrent les piégeurs aux activités relatives au contrôle des animaux sauvages.

- Environ 58 % des piégeurs pratiquant des activités relatives au contrôle des animaux sauvages ont consacré 10 jours ou moins à cette activité faunique. La répartition des jours consacrés au contrôle des animaux sauvages sur des terrains privés (tableau 34) est analogue à la ventilation globale présentée dans le tableau 27.

Opinions sur l'encadrement réglementaire des activités relatives au contrôle des animaux sauvages

Figure 9 Positions à l'égard de nouvelles mesures mises en place

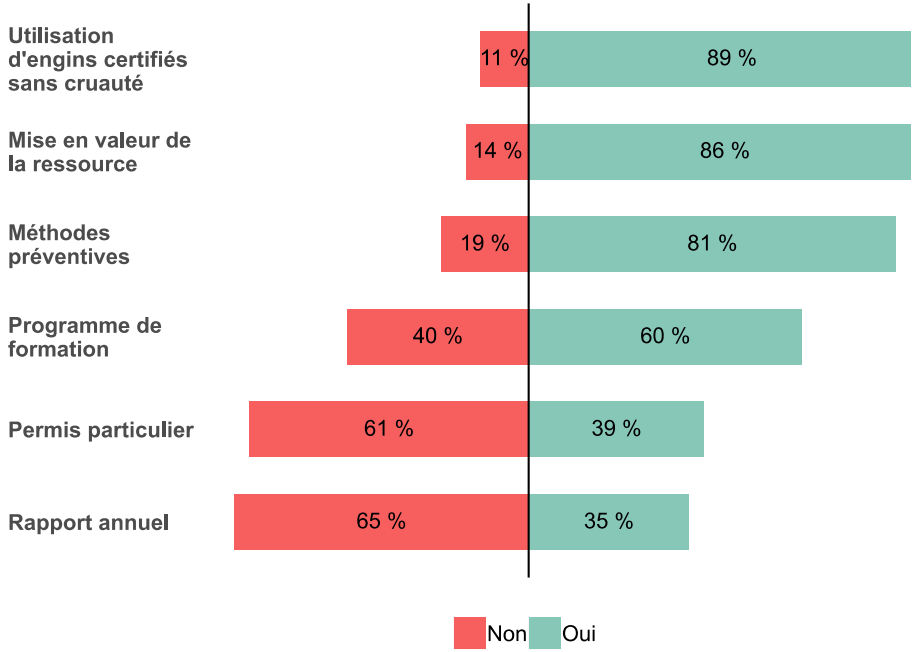

Figure 10 Satisfaction à l'égard de l'encadrement réglementaire actuel

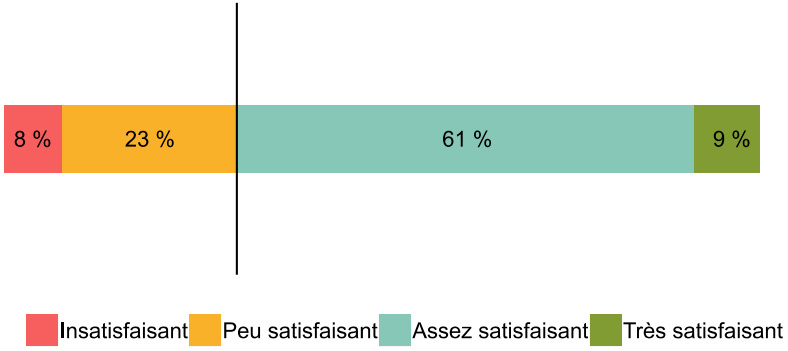

Faits saillants :

- Les piégeurs semblent fortement opposés à l'obligation de produire un rapport annuel et à l'obtention d'un permis particulier à des fins de gestion des espèces en situation conflictuelle.
- D'autre part, ils semblent favorables aux mesures suivantes :
  - l'obligation d'utiliser des engins certifiés (Certification de l'accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté) pour toute activité de capture;
  - la pleine mise en valeur de la ressource;
  - les modes opératoires qui favorisent les actions préventives;
  - un programme obligatoire de formation générale ou propre à une espèce aux fins de gestion.

- Les piégeurs s'estiment généralement satisfaits, à 70 %, de l'encadrement des activités relatives au contrôle des animaux sauvages.
- Notons que, depuis la réalisation de ce sondage, des modifications réglementaires visant notamment à harmoniser les périodes de piégeage et à regrouper les espèces et les UGAF ont été appliquées. Ces modifications ont été très bien accueillies par les piégeurs, recueillant entre autres l'appui unanime des membres de la Table nationale de la faune.

Conclusion

L'enquête sur les piégeurs québécois en 2016 permet d'obtenir un profil d'ensemble de la population de piégeurs et de leurs habitudes.

Le piégeage est une activité presque exclusivement masculine et elle est pratiquée par des personnes relativement plus âgées que la population québécoise comparable. Un tiers des piégeurs s'initie à la pratique du piégeage par eux-mêmes et la moitié piège sans partenaire. Environ 20 % des piégeurs pratiquent l'activité depuis trois ans ou moins, une statistique laissant présager d'un taux de renouvellement adéquat, considérant le nombre d'années durant lesquelles les piégeurs souhaitent continuer à pratiquer leur activité. Le piégeage demandant en moyenne 34 jours de pratique en 2016 : on peut déduire que cette activité attire une clientèle ayant du temps à y consacrer.

Le piégeage est d'abord vu comme un loisir, même si 16 % des piégeurs considèrent le revenu comme étant une source de motivation pour pratiquer cette activité. Les piégeurs récoltent en moyenne 621 $ de revenus du piégeage, alors qu'il leur en coûte près du double en dépenses courantes associées au piégeage, soit 1 234 $, sans compter les dépenses en biens durables s'élevant à au moins 414 $ pour 50 % des piégeurs en 2016. En tout et pour tout, on estime que les piégeurs ont dépensé environ 32 millions de dollars pour la pratique du piégeage en 2016, des dépenses probablement générées dans leur région d'origine, puisque les piégeurs le pratiquent généralement dans une UGAF située dans leur région administrative d'origine.

Les piégeurs ont pratiqué leur activité pendant environ 256 000 jours en 2016, dont environ 82 000 jours sur leur propre terrain de bail exclusif. La majorité du piégeage réalisé sur un terrain sans bail exclusif se pratiquait sur des terres privées.

Le contrôle des animaux sauvages est pratiqué par environ la moitié des piégeurs. Cette activité est surtout occasionnelle et effectuée pour une clientèle d'agriculteurs et de propriétaires fonciers. La plupart des piégeurs voient d'un bon œil certaines mesures réglementaires additionnelles envisagées par le Ministère, mais ils s'opposent majoritairement à l'ajout d'un permis propre au piégeage relatif à la déprédation et à l'obligation de remplir un rapport annuel pour ce type d'activité.

Annexe 1 : Méthodologie détaillée

1- Plan de sondage

Population ciblée

La population ciblée est définie comme étant tous les piégeurs québécois ayant acheté un permis de piégeage professionnel (catégorie résident) du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, et possédant le certificat du piégeur. Cette population s'élève à 7 486 personnes.

Échantillonnage

Les données administratives provenant de la vente de permis ont été utilisées pour obtenir un échantillon représentatif de la population ciblée. L'échantillon a été pigé aléatoirement afin d'obtenir 3 000 piégeurs en s'assurant d'une représentation régionale. Puisque $\frac{3\,000}{17} = 176{,}47$ et que plusieurs régions hébergeaient moins de 176 piégeurs, tous les piégeurs des régions ayant une plus petite population de piégeurs que 176 ont été inclus dans l'échantillon. En contrepartie, 203 ou 204 piégeurs ont été pigés aléatoirement par région ayant suffisamment d'adeptes pour obtenir l'échantillon net de 3 000 piégeurs.

Description du questionnaire

Le questionnaire était composé de 46 questions réparties dans cinq sections, soit :

1- Activités de piégeage;
2- Dépenses et revenus liés au piégeage;
3- Activités de piégeage relatives à la déprédation;
4- Opinion concernant la gestion des activités de piégeage relatives à la déprédation
5- Profil du répondant.

2- Collecte des données

La collecte de données en ligne était effectuée sur la plate-forme d'une tierce partie. Elle a débuté le 27 février 2017 par l'envoi d'une lettre d'invitation aux piégeurs sélectionnés afin de les inviter à remplir un questionnaire. Un second envoi, réalisé le 16 mars 2017 sous la forme d'une carte postale à titre de rappel, a permis de relancer ceux qui ne l'avaient pas encore rempli et de les inciter à le faire avant le 10 avril 2017.

Les répondants devaient utiliser le lien fourni pour accéder au sondage. Les options disponibles permettaient d'exiger des réponses numériques ou alphanumériques par case. Les répondants pouvaient laisser des cases vides. Les questionnaires reçus en format papier ont été intégrés aux réponses en ligne par le Ministère en ajoutant chacune de ces réponses grâce aux fonctions d'administrateur de la plate-forme.

Taux de réponse

En tout, 1 144 questionnaires ont été remplis en ligne et 179 en format papier pour un total de 1 323 participants et un taux de participation de 44,1 %.

3- Traitement

Outils

Les données brutes ont été traitées à l'aide du logiciel R ainsi que des logiciels utiles à la présentation. Étant, à la base, un langage de programmation conçu pour et par des statisticiens et des analystes de données, R est librement accessible. L'ensemble des manipulations effectuées sur les données est donc réalisé par des scripts utilisant le langage R, permettant une reproduction complète au besoin.

Nettoyage des données

Les limitations de la méthode de collecte exigeaient de faire un tri des données brutes recueillies, lequel s'est décliné en trois étapes :

1. Élimination des observations ayant un mot de passe invalide ou dupliqué, ainsi la ligne comportant le plus de réponses complètes est conservée dans le cas des mots de passe dupliqués;
2. Élimination des observations n'ayant aucune réponse aux questions du profil du répondant, soit un raccourci permettant d'identifier des répondants ayant remis un questionnaire essentiellement vide;
3. Nettoyage des données aberrantes, soit le retrait des réponses aberrantes à certaines questions (par exemple, un pourcentage supérieur à 100 %) ou la correction d'erreurs évidentes (par exemple, une date AAAA-MM est corrigée individuellement en AAAA).

Données finales et pondération

Au total, 1 141 observations ont été utilisées pour la production des statistiques de ce rapport. Chaque observation a été pondérée en fonction de la strate de la population représentée, soit le nombre de piégeurs hommes ou femmes par région administrative. En tout, 32 strates région-sexe ont ainsi été utilisées pour pondérer les résultats. Le total de 32 strates, inférieur au total théorique de 34 (17 régions multipliées par deux), s'explique par le manque d'observations de piégeuses originaires des régions 11 et 16. Le poids de ces strates manquantes a été transféré aux 15 strates de piégeuses des autres régions.

4- Marges d'erreur et proportions

Sauf mention explicite, toutes les statistiques présentées dans ce rapport sont calculées en utilisant la librairie Survey de R. Cette librairie permet d'obtenir efficacement des résultats pondérés tenant automatiquement compte du facteur de population finie et d'une mesure de l'effet de plan.

Chaque statistique constitue donc une estimation de la valeur dans la population ou la sous-population identifiée à la question. À des fins de clarté, les marges d'erreur de ces estimations ne sont pas affichées au fil du texte.

Le tableau 28 présente une approximation des marges d'erreur applicables aux proportions présentées dans le rapport. Cet exemple prend le cas de base d'une question à réponse binaire ventilée sur l'ensemble de la population, donc n : 1 141. Toutes les marges d'erreur sont calculées pour un intervalle de confiance de 95 %, soit 19 fois sur 20.

Tableau 28 Marge d'erreur en fonction de la proportion estimée pour une question à réponse binaire et n : 1 141

	Ensemble
99 % ou 1 %	±0,56 %
95 % ou 5 %	±1,33 %
90 % ou 10 %	±1,85 %
80 % ou 20 %	±2,22 %
70 % ou 30 %	±2,69 %
60 % ou 40 %	±2,89 %
50 %	±2,87 %

Finalement, il faut garder en perspective que les marges d'erreur aux questions ayant moins de répondants ou plus de deux réponses sont plus importantes. Par exemple, dans la figure 10, ainsi que dans le tableau 37 à l'annexe 2, n : 482 et les marges d'erreur sont :

- Insatisfaisant ±2,4 %; Peu satisfaisant ±3,7 %; Assez satisfaisant ±4,3 %; Très satisfaisant ±2,5 %.

Annexe 2 : Tableaux complémentaires

Cette section présente les données utilisées pour générer la plupart des figures dans le rapport sous forme de tableaux.

Tableau 29 Initiation au piégeage

	% n : 1 091
Autrement	4
Seul(e)	34
Famille autre	18
Ami(e)	20
Conjoint(e)	2
Frère ou sœur	3
Père ou mère	20

Tableau 30 Pourcentage d'initiés par tranche d'âge

Âge	% n : 705
15 ans et moins	21
16 ou 17 ans	11
18 à 24 ans	22
25 ans et plus	46

Tableau 31 Raison de pratiquer le piégeage

	% n : 1 050
Loisir	95
Revenu	16
Contrôle	47

Tableau 32 Partenaire ou partenaires de piégeage habituels

	% n : 1 091
Famille autre	4
Un ami	15
Enfant(s)	11
Conjoint(e)	14
Frère ou sœur	4
Père ou mère	6
En groupe	1
Seul	45

Tableau 33 Satisfaction à l'égard de la saison de piégeage 2016

Satisfaction	% n : 1 044
Très satisfaisant	13
Assez satisfaisant	54
Peu satisfaisant	25
Insatisfaisant	8

Tableau 34 Nombre de jours de piégeage relatifs au contrôle des animaux sauvages sur des terrains privés

Nombre de jours	% n : 409
1 à 2 jours	10
3 à 5 jours	28
6 à 10 jours	23
11 à 25 jours	23
Plus de 25 jours	15

Tableau 35 Motivation à pratiquer le contrôle des animaux sauvages s'il n'y a aucune rémunération

Motif	% n : 399
Pour régler des conflits entre hommes et animaux	52
Pour améliorer l'image du piégeage	8
En échange d'une autorisation de piéger sur des terres privées	31
Autres	9

Tableau 36 Positions sur de nouvelles mesures proposées (%)

Mesures	Non	Oui
Programme de formation (n : 457)	40	60
Permis particulier (n : 455)	61	39
Rapport annuel (n : 451)	65	35
Utilisation d'engins certifiés sans cruauté (n : 464)	11	89
Méthodes préventives (n : 453)	19	81
Mise en valeur de la ressource (n : 453)	14	86

Tableau 37 Satisfaction à l'égard de l'encadrement des activités relatives au contrôle des animaux sauvages

Satisfaction	% n : 482
Très satisfaisant	9
Assez satisfaisant	61
Peu satisfaisant	23
Insatisfaisant	8